

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois	six mois	un an
fr. 6	11	20
10	19	36

**Rédaction et Expédition**  
 BUREAUX : Grand'Rue, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

ABONNEMENTS  
 SUISSE . . . . .  
 FRANCE, BELGIQUE . . . . .  
 ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .  
 ITALIE, ESPAGNE . . . . .  
 ANGLETERRE, HOLLANDE . . . . .  
 ETATS-UNIS . . . . .

### LE PROJET DE LOI FÉDÉRALE SUR LA COMPTABILITÉ DES CHEMINS DE FER DEVANT LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE FRIBOURG (Suite et fin.)

M. Jaquet, conseiller national, est convaincu que le rachat des chemins de fer par la Confédération aurait des conséquences extrêmement fâcheuses.

1<sup>o</sup> Il y voit une atteinte à nos principes fédéralistes. La Suisse aurait sur tout son territoire une véritable armée de fonctionnaires, la centralisation politique deviendrait complète, et nous aurions en outre la centralisation administrative.

2<sup>o</sup> Le rachat fait d'une manière équitable, en respectant les droits des actionnaires et des cantons, serait une fort mauvaise opération pour les finances fédérales ; si elle n'est en soit l'expérience faite par d'autres pays tels que la France, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne. Les sociétés anonymes, d'un caractère industriel, sont beaucoup mieux placées pour exploiter des chemins de fer avec économie et en se préoccupant au point de vue des intérêts du commerce en général.

On aurait tort de croire que nous repoussons d'une manière absolue tout contrôle de la Confédération sur les Compagnies de chemins de fer ; mais le projet présenté aux Chambres fédérales a une tout autre portée. Il veut donner à la Confédération le droit de fixer les dividendes distribués aux actionnaires, de diminuer ces dividendes, de modifier à sa guise la comptabilité des Compagnies.

M. Jaquet entre complètement dans les idées qui ont été exprimées par ses collègues du conseil des Etats, MM. Schaller et Thérault, et par son collègue au Conseil national, M. Grand, dont il adopte la proposition.

M. Rénévey fait ressortir que la question soulevée aux délibérations des Chambres fédérales est très importante, tant au point de vue politique qu'au point de vue financier. Le projet, tel qu'il est sorti des discussions du conseil des Etats, consacre des

injustices. Ainsi, quand une Compagnie a acquis une ligne à un prix inférieur au coût de la construction, cette ligne n'est portée au bilan que pour ce qu'elle a été effectivement payée ; mais si la Compagnie a dû la payer un prix supérieur au coût de l'établissement, alors c'est ce dernier et non le prix d'achat qui est porté au bilan.

On a prétendu légitimer le projet en disant qu'il avait pour but d'appliquer aux Compagnies les règles du Code des obligations ; mais ces règles n'ont pas suffi, puisqu'on y ajoute des dispositions onéreuses et vexatoires pour les Compagnies, dispositions nullement prévues par le Code des obligations.

Les règles posées par le projet, en ce qui concerne la comptabilité, sont inadmissibles. Les Compagnies doivent, pour tout ce qui concerne l'exploitation, avoir la comptabilité dans la forme commerciale. Quant à ce qui a trait aux autres comptes, ce qui doit faire règle, ce sont les concessions et les conventions régulièrement conclues.

Le canton de Fribourg doit soutenir les réclamations de la Suisse-Occidentale, avec laquelle nos intérêts sont intimement liés puisque nous sommes actionnaires pour plus de 20,000 actions. N'oublions pas en outre l'intérêt que nous avons dans les lignes qui sont sur notre territoire et dont la nue propriété passera à l'Etat sans aucune charge quelconque, à l'expiration des concessions.

Le rachat des lignes arrivera nécessairement, parce que la Confédération réalisera un peu plus tôt ou un peu plus tard l'idée déjà émise d'acquiescer les lignes du centre qui sont les plus importantes et les plus productives. Alors les autres lignes devront forcément être rachetées parce qu'elles ne pourraient lutter contre la concurrence qui leur serait faite avec l'appui de la Confédération.

M. Jules Glasson approuve l'attitude de nos députés aux Etats. Cette attitude a été correcte et conforme aux intérêts du canton. La Compagnie de la Suisse-Occidentale a tout à craindre des préférences manifestées par la Confédération pour le Gotthard.

Les autres cantons de la Suisse romande ont soutenu le même point de vue que Fribourg, et ils ont eu raison, car nos intérêts sont solidaires en cette circonstance. Il est

si vrai que le projet est nuisible aux Compagnies que sa simple présentation a provoqué une baisse sur les valeurs de toutes les Compagnies suisses de chemins de fer. Ces questions de comptabilité et de règlements de compte ont une importance extrême, puisque le rachat des chemins de fer se fera un jour ou l'autre sur les chiffres fournis par la comptabilité.

M. Jules Glasson approuve la députation fribourgeoise aux Etats et lui exprime ses remerciements.

M. Aeby, conseiller national, est heureux de voir cet accord unanime de tout le Grand Conseil pour approuver et remercier la députation du canton aux Etats. Il y a ici une question qui prime toutes les autres, c'est une question de droit et de justice. Le projet dont nous nous occupons est un projet spoliateur. La Confédération s'adjuge le droit de fixer les dividendes, tenant ainsi entre les mains le sort des actionnaires et des Compagnies. Elle s'engage sur un chemin dangereux, qui cotoie continuellement l'injustice. Ce n'est pas au législateur à trancher les questions de la nature de celles dont s'occupe le projet sur la comptabilité des chemins de fer. S'il surgit des contestations sur ces questions de propriété, de coût de construction, de règlement de comptes d'après les concessions, ces contestations doivent être portées devant les tribunaux.

M. Thérault déclare que le conseil d'Etat se propose d'entrer dans la voie indiquée par M. Biemann, c'est-à-dire qu'il adressera au Grand Conseil des communications sur toutes les questions fédérales qui intéressent le canton. Dans le canton de Vaud, la Constitution elle-même prescrit que le conseil d'Etat fasse chaque année un rapport sur les relations du canton avec la Confédération. Ici nous n'avons pas d'obligation de cette nature ; mais nous pensons, en faisant des communications, établir l'union d'idées entre le conseil d'Etat et le Grand Conseil.

M. Biemann fait observer que le conseil d'Etat traite déjà des relations fédérales dans l'introduction du compte-rendu administratif. Des discussions, dans le genre de celle d'aujourd'hui, feraient quelquefois tomber les préventions qui existent de part et d'autre.

M. Biemann ne pourrait pas accepter la proposition de M. Grand. Aucun vote ne doit intervenir sur la communication qui nous est faite. La discussion a prouvé qu'on est assez d'accord pour approuver l'attitude de la députation fribourgeoise. Mais nous ne pourrions pas aller au-delà, approuver, par exemple, ce qui a été dit contre le rachat des chemins de fer. Si l'on craint tant que le canton perde son influence sur la Compagnie, pourquoi a-t-on vendu plusieurs milliers d'actions de la S.-O.-S., vente qui a fait perdre au canton la présidence du Conseil d'administration de la Compagnie ?

On s'est trompé en disant que tous les cantons romands étaient d'accord ; Genève et Neuchâtel sont favorables au rachat des chemins de fer par la Confédération. Ce rachat s'imposera ; ce n'est qu'une question de temps. Fribourg aurait un très grand intérêt au rachat, puisqu'il obtiendrait une partie du capital de ses actions, qui aujourd'hui ne donnent point de revenu. Il ne faut point avoir peur de la bureaucratie fédérale ; ce n'est qu'un mot. Il est évident qu'il faut des rouages administratifs. L'orateur ne s'explique pas cette peur du fonctionnarisme dans le canton où il y a le plus de fonctionnaires.

M. Schaller. Nous n'avons pas demandé un vote d'approbation. Nous sommes heureux de l'appui moral que nous donne cette discussion et l'unanimité du Grand Conseil sur la question. Il ne serait pas possible d'émettre un vote sur la question du rachat, question trop délicate et trop compliquée.

L'intention du conseil d'Etat est de faire désormais des communications au Grand Conseil sur toutes les affaires fédérales importantes, pour donner à Messieurs les députés l'occasion de s'expliquer sur des questions qui deviennent toujours plus graves. Cet échange d'idées donnera une grande force à la députation fribourgeoise dans les Conseils de la Confédération.

M. Python croyait que la communication faite par le conseil d'Etat avait pour but de mettre le Grand Conseil en mesure d'exprimer son opinion ; or, le Grand Conseil ne peut donner son opinion qu'au moyen d'un vote.

Il est évident que le vote n'implique pas l'adhésion à toutes les idées qui peuvent

### FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

## LES CRIMES

### DE LA PLUME

PAR  
RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

X  
AU PRIEURÉ

sa vie était claustrale, régulière, paisible ; elle ne devait la pleine possession d'elle-même, le travail que rien ne venait déranger et ses pensées. Il ne fallait jamais que ces oiseaux parcourant les champs du paradis, échevêtrer leur ailes dans des broussailles de la terre.

— Elle heureuse ? Gardait-elle en elle une joie céleste dont certaines créatures sont destinées à mourir ? Ses amies le croyaient.

Quant aux indifférents, ils jugeaient que rien ne lui manquait, parce qu'elle avait la fortune et qu'elle était célèbre.

Il semblerait que, parmi les amies qu'Augustine comptait à Paris, aucune ne put la moins bien consoler et la moins comprendre qu'Eugénie. Et cependant elle revenait vers elle comme à une sœur aimée dont la tendresse vaut un conseil ; et lorsque la cloche de midi fit descendre Eugénie de son bureau, et rappela Augustine du fond du parc, toutes deux s'étreignirent avec une tendresse profonde.

— Veux-tu me garder ? demanda M<sup>me</sup> Nanteuil.

— Ton mari est absent ? répliqua Eugénie.

— Je l'ai quitté hier, et sans retour.

— Et ta fille ?

— Ah ! ma fille, c'est autre chose ! ma fille s'est enfuie...

— Pauvre, pauvre amie ! s'écria Madame de Reuilly.

— Ainsi, tu le vois, c'est une malheureuse créature séparée de son mari, sans enfant, désormais sans situation franchie dans le monde, car la place de la femme dont le mari est vivant est aux côtés de ce mari quel qu'il soit. C'est une mère dont la fille vient de commettre une de ces imprudences que le monde ne pardonne pas, qui frappe aujourd'hui à ta porte... Ouvres-tu ta maison et ton cœur à ces tristesses et à ces hontes ?

— Dieu merci, tu n'en a pas douté, puisque tu es venue... Donc, je te garde, et je suis à toi pour le reste du jour. Ne me dis pas que tu

n'as plus faim, que tu ne saurais rien prendre ; dans les grandes détresses de l'âme, il faut éviter les défaillances du corps... Je connais cela ! Tu n'as jamais soulevé le masque souriant que je porte dans le monde, tu ignores quels miracles d'énergie je dois multiplier pour me tenir quelquefois debout. Déjeunons d'abord, tu me raconteras ensuite ce qui s'est passé depuis deux jours.

En dépit des encouragements de son amie, Augustine mangea peu, mais elle retrouva une sorte de calme ; la fièvre de son sang s'apaisa. Après avoir donné un coup d'œil à sa chambre, elle redescendit dans le jardin, et, passant son bras sous celui d'Eugénie, toutes deux gagnèrent un berceau de chèvre-feuilles et de clématites bleues sous lequel elles s'assirent.

On eut dit qu'elles se trouvaient dans un jardin créé pour elles seules.

Aucun bruit violent ne parvenait à leurs oreilles ; les beuglements des vaches, les gais aboiements des chiens, le caquetage de la basse-cour se perdaient dans l'éloignement. Nul ne devait venir les interrompre, elles pouvaient parler à loisir, de l'avenir et du passé.

— Comment as-tu pris la résolution de quitter M. Nanteuil ?

— Cette résolution a été brusque comme le malheur qui m'a frappée... Dans le jour, Monsieur Vlinski, se présenta pour demander officiellement la main de Cécile. Je n'aime, ni n'estime ce jeune homme ; mais, après avoir adressé à ma fille les conseils que m'inspiraient ma tendresse et mon expérience, je l'eusse cependant laissée libre de l'épouser. Je parlai dans ce sens à mon mari, je lui expliquai qu'il pouvait prendre toutes

les garanties, avec un gendre semblable, et réglez la situation de sa fille de telle sorte, qu'il devint impossible à Kasio Vlinski de gaspiller sa dot. M. Nanteuil rejeta loin de lui toute combinaison. Je hasardai timidement que notre fille avait dans le caractère quelque chose de l'obstination de sa volonté, et beaucoup de la fougue de son imagination ; qu'il devait se délier de cette nature moulée sur la sienne, que, d'ailleurs, Cécile devenait majeure le jour même.

— Si elle avait le malheur de s'en souvenir, je la maudirais ! s'écria-t-il.

Il ne me restait rien à faire de ce côté. Tandis que ma fille s'habillait pour la soirée qui célébrait son anniversaire, je la rejoignis, je tâchai de lui faire espérer que, plus tard, son père se montrerait moins inflexible, mais à toutes mes paroles elle se contenta de répondre :

— Pourquoi le défends-tu, puisqu'il te fait souffrir !

Je ne gagnai rien sur elle, et, cependant, je crus l'avoir attendrie en sentant un baiser et une larme sur ma main.

Nous dîmes descendre au salon. Pendant la soirée, Cécile parut gaie, brillante même, et un peu nerveuse. Je ne me souvins que plus tard qu'elle traversa le hodoir en même temps que Zoé Cobra. A minuit nos invités se retirèrent, et quand je montai dans la chambre de Cécile, dont l'absence m'inquiétait vaguement, cette chambre était vide, et j'y trouvai, bien en vue, une lettre m'annonçant qu'elle se retirait chez Zoé, en attendant que son père lui envoyât l'autorisation d'épouser Kasio Vlinski ou qu'elle eût fait les trois sommations exigées par la loi.

avoir été exprimées par les orateurs, en particulier sur la question du rachat. Le rachat n'était pas en cause, et un vote du Grand Conseil ne le préjugera pas.

M. Python estime que l'Etat a fort bien fait de vendre des actions de la S.-O.-S., quand cette vente a pu se faire à des conditions avantageuses. Si nous avons perdu la présidence du conseil d'administration, c'est qu'elle avait été conférée à M. Weck-Reynold en raison de sa grande situation, et non pas en raison des actions possédées par l'Etat de Fribourg.

M. Python conclut en déposant un ordre du jour approuvant la députation fribourgeoise de son attitude dans la question de la comptabilité du chemin de fer, et remerciant le conseil d'Etat de sa communication.

M. Reynold estime lui aussi que la question du rachat est étrangère au débat. Il appuie l'ordre du jour proposé par M. Python.

M. Biemann estime que le Grand Conseil ne peut approuver que la communication faite. Le vote de l'ordre du jour de M. Python imposerait à notre députation aux Chambres fédérales un mandat impératif, lequel dépasse la compétence du Grand Conseil.

M. Théraluz adopte les idées qui viennent d'être exprimées par M. Biemann. En approuvant ou en blâmant le vote de la députation, on lui enlèverait sa liberté. Un vote d'approbation n'ajouterait rien à la portée de cette discussion.

M. Python insiste sur ce point que les discours de tels ou tels orateurs ne donnent pas l'avis du Grand Conseil. Il faut pour cela un vote, et le vote n'aura pas la portée d'un mandat impératif; ce sera seulement un encouragement et une force pour notre députation aux Etats.

M. Chassot insiste dans ce même ordre d'idées. L'ordre du jour proposé par M. Biemann ne signifie rien du tout. Le vote ne portera pas sur la question du rachat, mais uniquement sur le projet de loi sur la comptabilité des chemins de fer.

M. Biemann estime qu'il y a connexité étroite entre la question du projet de loi discuté par les Chambres fédérales. Ce sont MM. Théraluz et Grand qui les premiers ont parlé du rachat et ont montré cette connexité.

M. Robadey n'admet pas qu'un vote soit nécessaire, du moment que tous les orateurs ont approuvé l'attitude de nos députés aux Etats et leur en ont exprimé des remerciements. Du moment que nos députés aux Etats se déclarent satisfaits, que voulez-vous de plus? Voter un ordre du jour d'approbation serait poser un précédent dangereux qui conduirait au mandat impératif.

M. Python maintient qu'un vote peut seul donner l'opinion du Grand Conseil; il ne peut admettre que ce vote présente quelque inconvénient.

Le Grand Conseil décide, à la votation, par 28 voix contre 22 de faire abstraction de tous les ordres du jour.

NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 19 novembre.

LA COMMISSION DE LA CONSTITUANTE

La grande commission préconsultative de la Constituante s'est prononcée ce matin, après une votation assez compliquée, sur les différentes propositions en matière d'instruction publique. Inutile de dire que les propositions radicales et progressistes l'ont presque toujours emporté sur celles qui étaient plus modérées; le radicalisme bernois veut absolument inscrire dans la Constitution cantonale des règles qui dépassent même les limites de l'article scolaire fédéral (art. 27).

C'est notamment le cas pour ce qui a trait aux écoles privées; elles seront dorénavant placées sous la surveillance de l'Etat et ne pourront plus être subventionnées par l'Etat, ni par les communes.

M. Viatte (Jura) avait proposé qu'au moins les communes aient le droit de subventionner les écoles privées, et que les attributions de l'Etat soient restreintes à une haute surveillance en ce qui concerne la morale, l'hygiène et le degré d'instruction, tandis que la liberté d'enseignement

serait garantie aux écoles privées. Cette proposition a été rejetée par 23 voix contre 4. La majorité donne à l'Etat le droit constitutionnel de surveiller l'enseignement lui-même.

M. Gobat, membre du gouvernement et de la loge (ou tout au moins serviteur dévoué de cette dernière), avait, en outre, proposé que les membres de toutes les corporations religieuses soient exclus de l'enseignement; cette proposition a été amendée par M. de Steiger dans ce sens que seront exclus seulement les membres de corporations religieuses qui ne sont pas citoyens du canton. Mais il était facile de prévoir que cet amendement serait également rejeté; ainsi donc, désormais, tout ecclésiastique, catholique ou protestant, réformiste ou juif, est chassé de l'école bernoise.

Pour être sûrs de soustraire à tout enseignement religieux les générations futures, les députés radicaux ont eu soin d'attribuer à l'Etat non-confessionnel le monopole de la formation des instituteurs d'après les principes de la fameuse Ecole normale de Munchenbuchsée, où ont été formés ces jansénistes radicaux, qui savent si bien instruire la jeunesse que notre canton est descendu jusqu'au numéro 20 dans la statistique des examens pédagogiques des recrues.

MM. de Steiger et de Werdt ont présenté et solidement motivé la proposition de ne pas donner à l'Etat ce monopole de la formation des futurs instituteurs; leur proposition a été adoptée par 15 voix contre 12; c'est le seul succès remporté par les adversaires du système ultra-progressiste.

En revanche, la majorité radicale a ensuite rejeté, par 16 voix contre 11, la proposition d'inscrire dans la Constitution la garantie du principe de la liberté d'enseignement en faveur des instituteurs; on peut craindre, dès lors, que plus tard on ne fasse une loi spéciale pour rendre impossible le maintien de l'Ecole normale privée du Muristalden, où les protestants orthodoxes forment leurs instituteurs dans un esprit religieux.

M. Schär, un des partisans de la Volkspartei, avait proposé d'accorder au synode scolaire, non seulement le droit de faire des propositions et le droit d'une délibération préconsultative, mais aussi la compétence pour décider certaines questions scolaires. Cette compétence a été refusée par 19 voix contre 3, et le synode scolaire restera aussi à l'avenir « la cinquième roue du char », comme l'a dit M. Viatte dans son discours; le synode pourra faire des propositions et, si cela lui fait plaisir, délibérer sur tout ce qu'il voudra, mais la décision restera exclusivement aux autorités de l'Etat.

La question de la nomination du synode scolaire par le peuple n'a pas été tranchée, 14 voix s'étant prononcées pour et 14 voix contre, malgré deux votations dans lesquelles le président, M. Brunner, en s'associant aux 13 voix, s'est prononcé pour la nomination par le peuple. Parmi les 14 qui ont repoussé cette extension des droits du peuple, il faut compter M. d'Erlach, qu'on croyait appartenir à la Volkspartei.

Comme on pouvait s'y attendre, la commission préconsultative a, par un vote unanime, décidé le relèvement général de l'instruction publique dans les écoles primaires, où l'enseignement sera obligatoire, gratuit et non-confessionnel, comme le prescrit l'article 27 de la Constitution fédérale.

La proposition de M. Ruegg, de classer les écoles de perfectionnement au rang des écoles destinées à l'enseignement populaire, a été également adoptée, malgré l'opposition de M. Schär qui s'est prononcé contre l'obligation et la gratuité de l'enseignement dans les écoles de perfectionnement, par ce motif que la gratuité de cet enseignement augmentera nécessairement les charges, soit les impôts, des communes.

DIOCESES. — On lit dans le Démocrate, organe de M. le conseiller d'Etat Gobat: « Un journal prétend que le gouvernement de Berne est favorable à la demande des Juraissiens d'être distraits du diocèse de Bâle pour être adjoints à celui de Lausanne-Fribourg.

« Nous croyons que le journal en question émet là une opinion tout à fait hasardée. Si nous sommes bien informé, le gouvernement de Berne entend ne s'occuper en rien des combinaisons plus ou moins vraisemblables imaginées pour la réorganisation ou le démembrement du diocèse de Bâle. Il ne lui appartient pas, d'ailleurs, de prendre aucune initiative en ces matières, et il saura déjà se prononcer lorsqu'il sera en présence non de racontars mais de propositions formelles. »

Berne

M. V. Chavanne, à Delémont, a donné sa démission de député au Grand Conseil.

\*\*

Le Berner-Post dément la nouvelle de la retraite prochaine de M. le conseiller d'Etat Scheurer, mais prévoit la démission d'un autre membre du conseil d'Etat qui serait nommé préfet dans l'Oberland.

Glaris

On ne reconnaît plus Elm deux ans après la catastrophe qui détruisit une partie de cette localité. Le cours de la Serf a été rectifié; la scierie, dégagée, travaille jour et nuit. On rend cette justice aux habitants qu'ils ont employé les dons qui leur ont été offerts conformément aux volontés des donateurs. — Quant au Risikopf, il ne menace plus, mais la désagrégation des masses continue lentement, c'est petit à petit que s'éboulent les terres et rocailles de la montagne dans la mesure de 200 à 250 mètres cubes par jour.

Genève

Le Courrier de Genève annonce la mort de M. Marc Mehling, décédé subitement dimanche après midi. C'est un des vieux combattants de la cause catholique à Genève qui descend dans la tombe.

« Au temps de ses jeunes années, dit le Courrier, les catholiques étaient encore peu nombreux dans notre ville; le poids de la lutte retombait pour ainsi dire toujours sur les mêmes: le nom de M. Mehling a figuré dans toutes les pétitions ou protestations que la situation troublée du catholicisme nécessitait si souvent. Il fallait un vrai courage chrétien pour se mettre ainsi constamment à la brèche. En face d'adversaires qui n'étaient que trop décidés à faire expier de diverses manières ces actes d'indépendance. M. Mehling fonda une importante librairie à Genève. Il fut par cette profession, appelé à rendre d'excellents services à la presse catholique, comme éditeur de divers organes créés pour la défense de nos intérêts religieux, entre autres les Annales catholiques de Genève. C'est donc pour nous un devoir tout spécial de payer notre tribut de sympathie et de reconnaissance à cet homme de bien, qu'un coup si terrible vient d'enlever à sa famille. »

\*\*

Tous les conseillers d'Etat élus le 11 novembre ayant accepté leur nomination, le nouveau conseil d'Etat s'est réuni hier, mardi, à deux heures et demie, pour se constituer.

\*\*

FRONTIÈRE FRANÇAISE. — On écrit de Bellegarde (Ain):

On se rappelle la catastrophe de l'année dernière. Les travaux ont été poussés activement, et il est probable qu'avant l'hiver les trains pourront passer au-dessous du fort de l'Ecluse avec leur vitesse ordinaire.

Le ruisseau qui minait les travaux de soutènement du chemin de fer et qui a déterminé l'éboulement de la voie a été encaissé dans un tunnel se prolongeant fort loin, de façon à empêcher le renouvellement de l'accident.

En outre, les terres ont été inondées de goudron qui a pénétré le sol à plusieurs centimètres de profondeur et l'a rendu imperméable.

Les travaux considérables accomplis par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée sont de nature à assurer pour longtemps la sécurité de la nouvelle ligne.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 19 novembre.

La préfecture de police. — Brisson contre Ferry. — Discours de M. Buffet. — La droite et les crédits du Tonkin. — Bourse.

C'est dans le but de former une digue solide contre les empiètements du conseil municipal de Paris, que le cabinet Ferry a résolu de rattacher la préfecture de police au ministère de l'Intérieur. Le renvoi de la discussion du projet de rétablissement de la mairie centrale de Paris donne au ministère le temps de se retourner. Tôt ou tard, il se trouvera acculé à cette redoutable question. Mais si la police était rattachée entièrement à l'Intérieur, le cabinet ne verrait qu'un danger secondaire au rétablissement de la mairie centrale. On tenterait de détacher des attributions municipales le service de l'assistance publique, et le gouvernement n'aurait plus rien à redouter des prétentions

des autonomistes. C'est sa conviction et le mobile qui a fait déposer par M. Waldeck-Rousseau le projet concernant la suppression de la préfecture de police.

Depuis quelques temps on a remarqué un refroidissement assez prononcé entre Monsieur Ferry et M. Brisson. Celui-ci qui, jadis, soutenait de son appui ostensible le président du conseil, s'est montré peu complaisant envers le cabinet, à deux ou trois reprises depuis la rentrée et sur la fixation des questions à l'ordre du jour.

On dit de plus que M. Brisson ne ménage plus M. Ferry en petit comité.

Il paraît que cette opposition a surgi dès le jour où M. Ferry a eu l'imprudence d'avouer à quelques amis dont la discrétion n'a pas été absolue, que la succession de M. Grevy convenait autant à lui, Ferry, qu'à Brisson dont les services à la République étaient loin d'égaliser les siens. Indéterminé.

L'éloge si flatteur de M. Buffet par le président de la Chambre des députés et cela, par une inspiration toute spontanée et apparence, a produit une impression aussi étrange que profonde sur les députés. On s'est demandé quel pouvait être le mobile qui avait dicté à M. Brisson des paroles si impartiales, ce qui est assez contraire aux habitudes des républicains à l'égard de leurs adversaires et surtout à l'égard de l'un des auteurs du 16 mai.

On a été unanime à penser que M. Brisson, préoccupé de plus en plus de sa candidature à la présidence de la République, avait saisi cette occasion pour faire une avance aux politiciens des centres, dans l'une et l'autre Chambre.

Au milieu des si sérieuses préoccupations produites par l'isolement absolu dans lequel la République a placé la France en Europe, il importe que les électeurs méditent cette conclusion du dernier discours prononcé par M. Buffet au Sénat:

« Ce que je comprendrais difficilement aujourd'hui, c'est qu'en considérant la situation intérieure et extérieure de la France on ne comprend pas que le devoir, le premier devoir commandé par le patriotisme, est non seulement de mettre à tout prix notre budget en équilibre, mais même de lui donner une grande élasticité, ménageant la possibilité de créer les ressources nécessaires pour le cas qui, je l'espère, ne se produira pas, quoique personne ne puisse en répondre, où le pays serait obligé de faire un effort énergique pour défendre non pas seulement sa prospérité, mais son indépendance et son existence nationale. »

L'union parlementaire des droites s'est réunie avant la séance pour délibérer sur la question du Tonkin.

Après une courte discussion à laquelle ont pris part le baron de Mackau, le baron Reille, MM. Gaudin et de Soland, il a été décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu après le dépôt du rapport de la commission pour arrêter la ligne de conduite de la droite dans la discussion de la demande de crédits relatifs à l'expédition du Tonkin.

La commission relative aux crédits du Tonkin, s'est réunie ce matin, à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Ribot. Elle a entendu le président du conseil, ministre de la marine sur la situation militaire et les mesures qu'elle comporte. Comme il avait été convenu, le secret le plus absolu a été gardé par les membres de la commission sur les communications du gouvernement.

La commission s'est ajournée à demain matin, neuf heures et demie.

Dans une prochaine séance on examinera la question au point de vue des relations diplomatiques avec la Chine.

On sait que la réussite d'un grand appel au crédit a été bien souvent le signal d'une reprise des affaires. Il ne faut donc pas s'étonner si l'émission du Crédit foncier est favorablement accueillie sur notre place, qui souffre depuis longtemps de la stagnation des affaires. Cet établissement admet les souscriptions libérées seulement du premier versement de 20 fr. que pour un minimum de cinq titres, et refuse la souscription par listes.

Cette dernière mesure a pour but d'éviter sur le titre une spéculation qui pourrait faire naître le peu d'importance du premier versement, et qui vient toujours nuire à son classement ultérieur.

La clôture du marché est ferme. On signale de bons achats sur les rentes françaises et sur les chemins de fer. La Banque ottomane et l'Extérieure espagnole témoignent également de tendances meilleures.

Lettes parlementaires

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 19 novembre.

Budget rectifié par la commission. — Budget de l'agriculture. — L'immunité des instituteurs.

J'ai sous les yeux le rapport général de la commission du budget qui vient d'être distribué aux députés.

Dans le projet rectifié du gouvernement, le budget ordinaire de 1884 ressortissait ainsi : Dépenses : 3,024,366,781 fr. ; Recettes : 3,024,842,342 fr.

Dans le projet de la commission, il se présente avec les chiffres suivants : Dépenses : 2,979,923,806 francs ; Recettes : 2,981,206,617 fr.

Soit un excédent fictif de recettes sur les dépenses s'élevant au chiffre dérisoire de 1,282,811 francs.

Mais comment cet équilibre a-t-il été obtenu sur le papier ? En majorant les prévisions de recettes ; en omettant de prévoir les inévitables crédits supplémentaires qui, au cours du dernier exercice connu, ne sont pas élevés de moins à 150 millions ; en diminuant enfin le service de l'amortissement de la dette.

Le budget de la commission a la prétention d'être plus sincère que celui du gouvernement. Par la comparaison des chiffres publiés ci-dessus, l'on voit que les deux se valent à peu près.

Notre situation financière inspire les plus vives inquiétudes. Le péril apparaît redoutable. Ce n'est pas avec les ridicules palliatifs proposés par M. Rouvier et ses collègues que l'on pourra arrêter le crédit de la France sur la pente de la banqueroute.

Nos honorables amis, MM. de la Bassettière, Villiers, de Kermenguy, Martin (d'Auray) ont déposé l'amendement suivant à la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire :

Art. 85. — Remplacer les dispositions de cet article par celles-ci :

« Jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement militaire, rien n'est changé quant à l'immunité attribuée aux instituteurs qui ont contracté l'engagement décennal et quant aux écoles dans lesquelles cet engagement pourra être réalisé. »

Cet amendement a pour but de réserver la solution d'une grave question que, fidèle à son habitude, M. Paul Bert propose à la Chambre de trancher incidemment dans une loi qui n'a aucun caractère militaire.

Au Sénat, suite de la discussion des conventions conclues avec les grandes Compagnies. Nous n'avons à signaler, à cette heure, qu'un interminable discours de M. Tolain, plein de critiques acerbes à l'endroit du gouvernement.

A la Chambre, discussion du budget de l'agriculture. MM. de la Biliains, le prince de Léon, Villiers et le baron de Makau ont prononcé d'excellents discours dans lesquels ils ont tracé l'affligeant tableau des souffrances de notre grande industrie agricole, et protesté contre les réductions de crédits proposées par la commission.

Qu'a fait la République pour venir en aide à notre agriculture si cruellement éprouvée ? Elle a dédoublé le ministère de l'agriculture et du commerce. Et les dix millions de dépenses résultant de ce dédoublement, elle propose de les faire payer à qui ? A l'agriculture elle-même. Celle-ci verra réduire son mince budget, mais M. Méline et son personnel continueront à toucher de gros appointements. Vraiment, le fantaisiste Royer a eu raison de s'écrier : « Le gouvernement de la République est celui qui a le plus fait pour l'agriculture !... »

FRANCE

L'amiral Courbet a télégraphié pour annoncer l'arrivée des derniers renforts le 18 novembre. Il ne demande aucuns renforts nouveaux ; en conséquence, les renforts préparés ne seront envoyés que si l'amiral Courbet les réclame.

On assure que, dans ce cas, le général de division Millot serait envoyé pour prendre le commandement de l'expédition du Tonkin avec le général Négrier comme général de brigade.

ESPAGNE

On mande de Valence, 19 novembre :

Le prince impérial d'Allemagne arrivera ici mercredi matin. Les autorités de la ville recevront sur le quai. Il est arrivé deux régiments qui formeront la haie sur son passage. Une batterie d'artillerie de campagne saluera son arrivée.

Le prince passera une journée à Valence.

Il assistera aux manœuvres du corps d'armée de la province.

Après la revue, il y aura un banquet suivi d'une représentation de gala.

Le prince visitera Paterna. Beaucoup d'Espagnols et d'étrangers arrivent ici en vue des fêtes. »

ALLEMAGNE

Prusse. — Le discours du trône à l'ouverture du Landtag constate que la situation financière se présente plus favorablement d'après les comptes du dernier exercice, grâce aux résultats obtenus par l'administration des chemins de fer de l'Etat qui ont donné un excédent notable de recettes ; l'année courante ne reste pas en arrière et fait même espérer des augmentations.

Pour le nouveau budget, il n'est pas nécessaire de faire appel au crédit de l'Etat ; cependant, il n'y a pas de motifs pour admettre avec certitude que les budgets ultérieurs se présenteront dans les mêmes conditions. La disproportion entre les ressources de l'Etat et les charges croissantes que lui imposent les dépenses communales et scolaires existe toujours sans s'atténuer. Les projets de loi spéciaux relatifs à cette question, déjà annoncés par le gouvernement, sont dès maintenant suffisamment préparés pour que le dépôt puisse en être fait à la Chambre.

La coopération du Reichstag à la création de nouvelles ressources à prendre sur les impôts directs, et pour lesquelles les gouvernements des Etats de l'empire sont pleinement d'accord, ne sera pas, il faut l'espérer, toujours vainement réclamée. Conformément à la volonté royale, outre la suppression des deux catégories inférieures de l'impôt dit des classes, il sera nécessaire de procéder à de nouveaux dégrèvements des classes les moins aisées de la population.

Le discours du trône annonce ensuite des projets de loi sur la transformation de la taxe personnelle, l'introduction d'un impôt sur le capital et le revenu, de nouvelles acquisitions de chemins de fer par l'Etat, l'extension du réseau des lignes de l'Etat, une loi sur la chasse, un règlement de districts et provinces pour le Hanovre.

Le discours conclut en invitant le Landtag à commencer ses travaux sous l'heureuse impression d'une situation pacifique assurée.

CANTON DE FRIBOURG

GRAND CONSEIL

Au commencement de sa séance du 20, le Grand Conseil fixe à vendredi prochain les nominations prévues aux tractanda.

M. Corpataux fait remarquer qu'il n'y a pas urgence de procéder à la nomination du chancelier, les fonctions du titulaire n'expirant qu'au mois de mars. Il propose de renvoyer cette nomination à la reprise de session, au mois de février.

M. Bielmann s'oppose au renvoi, qui, d'après lui, n'est qu'un moyen imaginé par la majorité pour se donner le temps de trouver un candidat pour le poste de chancelier. Il ne s'associera pas à cette intrigue, et fait un éloge bien senti des services et des mérites du titulaire.

La proposition de M. Corpataux est adoptée par 39 voix contre 23. Des membres du conseil d'Etat se sont abstenus.

Lecture est donnée d'un Message sur la situation financière de l'Ecole normale d'Hauterive. Le conseil d'Etat y expose comment il a été induit en erreur par le directeur, M. Gillet, qui a été remplacé, au mois de juin dernier, lorsqu'on s'est aperçu qu'il trompait l'administration. Le Message conclut par une demande de crédit de 48,400 francs pour éteindre les dettes et payer les fournisseurs. Ce n'est qu'une avance dont l'Etat pourra se récupérer sur M. l'ancien directeur Gillet, et sur sa caution, M. Jean Gillet, de Monbovon.

Ce Message est renvoyé à une commission spéciale de 7 membres, nommée par le bureau.

Le Grand Conseil adopte sans changement les budgets de la justice et de la guerre, et passe à l'examen du budget extraordinaire des travaux publics.

A la section II des dépenses (routes cantonales), M. Chassot se plaint que les 10,000 fr. portés au budget de 1883 pour la route de Nuvilly-Combremont n'aient pas été employés pendant cet exercice. Ce retard

est très préjudiciable pour la contrée. Il faudrait faire quelque chose pour la contrée de Mannens et Grandsivaz, et s'occuper enfin de construire la route de Mussillens à Murist, route décidée depuis 1863 et qui desservirait une contrée où il n'y a, sur le sol fribourgeois, que des chemins impraticables une partie de l'année. Il y a dans cette contrée de bonnes routes sur le sol vaudois ; aussi toutes les relations de Murist tendent-elles à prendre la direction d'Yverdon, au préjudice d'Estavayer, malgré la distance. M. Chassot conclut à affecter à la route de Murist les 10,000 fr. portés au budget pour la route de Corbières à Bataille.

M. Gillard est prêt à accorder à M. Chassot un crédit pour la route de Murist, mais il insiste pour qu'on ne touche pas au crédit destiné à la route de Corbières-Bataille, route indispensable pour ces contrées. Messieurs Jules Glasson, Musy et Jaquet insistent dans le même sens.

M. Théraulaz répond à M. Chassot que la loi de 1863 n'a nullement décrété des routes, mais seulement posé les bases d'un réseau. La route d'Estavayer à Murist est construite depuis Estavayer jusqu'à Mussillens, et la section vraiment défectueuse et qui réclame une prompt construction est celle de La-Vouanaise à Murist. Un plan a été élaboré ; une variante est à l'étude. La question est de savoir si l'on montera dans le village de Murist avec rampe et contre rampe, ou si l'on contournera un peu en enbas ce village haut perché.

Le Grand Conseil doit s'imposer pour règle de ne jamais augmenter les budgets ; il est impossible de rien ajouter à celui de 1884 qui boucle par un déficit de plus de 70,000 fr. La construction de la route de Corbières à Bataille ne saurait être retardée en raison de l'état actuel des chemins. Le district de la Broye a deux routes portées au budget, celle de Ménières et celle de Nuvilly ; cela doit lui suffire pour une fois.

M. Chassot votera le crédit pour la route de Corbières à Bataille puisque cette route est nécessaire ; mais il insiste pour qu'un crédit de 10,000 fr. soit porté au budget pour la route de Murist.

M. Menoud : D'où tirez-vous ces 10,000 fr. ; n'accroissons pas le déficit !

M. Bielmann votera le projet sans y rien changer. Il recommande à l'administration la route de Fribourg à Morat, où l'on devrait corriger au moins les points défectueux, comme le pont sur la Sonnaz qu'il est nécessaire d'élargir, et la rampe de la Poya, qui ne convient pas pour une route de cette importance et à l'entrée d'une ville.

M. Genoud demande si l'on a fait des études pour une route de Romont à Châtel-Saint-Denis desservant Bouloz, Porsel, le Crêt, etc. ; ces localités sont aujourd'hui complètement isolées.

M. Reuevey. Le budget extraordinaire des travaux publics dans notre canton ne devrait pas dépasser 200,000 fr., et celui que nous avons sous les yeux est de 270,000 ; c'est de là que vient le déficit. Le débat qui s'engage ici ne devrait pas avoir pour objet de faire inscrire des crédits pour de nouveaux travaux, mais seulement de fixer l'ordre de priorité des travaux à porter dans les prochains budgets.

M. Théraulaz. Nous ne pouvons pas augmenter les charges du canton. Le district de la Broye a 26,000 fr. pour routes dans ce budget, il me semble que c'est assez. Quant à la route de Murist, ce sera un travail important, pour lequel il vaut mieux installer un chantier de détenus : on y enverra le premier chantier qui sera disponible ; cette contrée n'aura pas longtemps à attendre.

A M. Bielmann, M. Théraulaz répond qu'avant de commencer la correction des routes existantes, il faut terminer le réseau des routes neuves ; or nous ne sommes pas bien éloignés de ce moment. En attendant la route actuelle de Fribourg à Morat peut suffire, elle est très roulante.

L'administration n'a pas perdu de vue le réseau de routes demandé pour la Veveysse ; mais il y a de sérieuses difficultés pour les tracés, et en outre, les communes ne savent pas se mettre d'accord. Il est probable qu'on devra renoncer à une diagonale de Châtel à Romont, pour construire des routes de raccordement qui desserviraient mieux les diverses communes. Des projets en ce sens sont à l'étude et seront bientôt soumis aux intéressés.

A la votation, le chapitre du budget est adopté sans changement. La proposition de M. Chassot réunit 15 voix.

A la section IV (endiguements), M. Jaquet

recommande la correction et le redressement du lit de la Sarine en amont de Gruyères. — M. Genoud Louis demande quand on mettra la main à la correction de la Mortivue.

M. Théraulaz : Pour cette dernière correction, Semsales a un subside de 40 % de la Confédération. L'Etat demande à la commune d'organiser les travaux au moyen d'une caisse spéciale, il fait aussi élaborer un règlement général outre plusieurs règlements spéciaux. Ces règlements doivent être faits avec soin, parce qu'ils serviront de base aux règlements pour toutes les autres corrections de torrents. Il est probable que les travaux pourront être commencés au printemps.

A M. Jaquet, M. Théraulaz répond que l'Etat veut corriger avant tout les torrents qui se déversent dans la Sarine, tels que la Marivue, la Trême, la Jogne. Ce serait perdre son travail et son argent de faire des travaux dans la Sarine, avant d'avoir corrigé ces torrents, et les corrections qui y seront faites simplifieront beaucoup les travaux à exécuter dans la Sarine.

A la section VI (bâtimens), M. Ch. Buman demande l'établissement d'une horloge neuve à l'hôtel-de-ville, avec cadran éclairé la nuit, etc. L'Etat et la ville se renvoient la balle l'un à l'autre pour cette affaire, qui est vraiment nécessaire.

M. Théraulaz. Ce n'est pas à nous à prendre l'initiative, puisque c'est la ville qui est principalement intéressée à avoir une horloge qui marque bien l'heure. Comme la question viendra certainement devant les tribunaux, l'Etat aurait tout désavantage à se porter acteur.

M. Chollet expose le point de vue des autorités de la ville, et souhaite que la question soit résolue par une transaction, l'Etat accordant un subside pour cet objet.

M. Ch. Buman adhère à cette idée.

M. Théraulaz. Nous ne pouvons pas allouer directement un subside, ce qui serait gêner notre position juridique ; mais nous avons offert un subside indirect sous forme de réparation et d'adaptation du local.

Sur ces observations le chapitre est voté.

La commission des pétitions propose de renvoyer au conseil d'Etat une pétition tendant à demander à l'Etat un subside égal aux 2/5 des frais pour la reconstruction du pont sur la Glâne entre Neyruz et Ecuivilens ;

Une pétition de la commune de Marly demandant un subside en faveur de cette commune pour les travaux de correction de la Gêrine.

M. Corpataux a pris la parole en faveur de la première de ces pétitions.

Le renvoi est voté sans opposition.

On nous informe, de Dondidier, d'un attentat commis contre la maison habitée par les Sœurs enseignantes, dans la soirée du lundi 19 novembre, attentat qui a eu des conséquences déplorables : vers 8 1/2 heures, une tuile lancée contre les fenêtres pénétra dans une chambre, en brisant deux vitres, avec un épouvantable fracas. L'une des Sœurs présentes éprouva une émotion si vive qu'elle tomba morte.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

VIENNE, 19 novembre.

On a fait sauter aujourd'hui, à midi trente-cinq minutes, la dernière cloison du tunnel l'Arberg, en présence du ministre du commerce, qui a prononcé des allocutions en allemand et italien, auxquelles les assistants ont répondu par des vivats enthousiastes. On a entonné ensuite l'hymne national.

Les rails ont été rapidement posés et le premier train a pu sur le champ franchir le tunnel.

MADRID, 20 novembre.

Le prince impérial d'Allemagne arrivera à Valence demain à midi ; il y restera jusqu'à jeudi soir, et il arrivera à Madrid vendredi à midi.

Le roi Alphonse et la cour entière avec les ministres le recevront à gare. 22 bataillons se concentreront à Madrid pour les fêtes militaires.

Le prince impérial recevra à Madrid les mêmes honneurs que ceux rendus au roi de Portugal. Une double haie de soldats occupera le terrain depuis la gare jusqu'au palais royal.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

On ne fait pas, dit l'Ami de Morges, le

